



En  
formation continue

### Durée

300 heures de formation en centre  
140 heures de stage en entreprise

### Dates

24/11/25 — 03/03/26

### Horaires

8h30-12h & 13h-16h30

### Lieu

CAMPUS Provence-Ventoux  
CFPPA  
310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

### Financement

France Travail

## Campus Provence-Ventoux CFPPA

310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90  
cfppa.carpentras@educagri.fr  
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>  
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de résultat sur notre site internet.

Contact : Frédéric MIGNOT  
frederic.mignot@educagri.fr

*Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.*

*Vous pouvez contacter  
Mme Armelle PERRI :  
armelle.perris@educagri.fr*

# Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI) Ouvrier en Aménagement Paysager

## Le travail et les métiers

L'ouvrier en aménagement paysager travaille dans les entreprises du Paysage et les collectivités territoriales. Ce métier demande une maîtrise des gestes techniques en sécurité, une connaissance des divers types de travaux en aménagement paysager, ainsi que celle des végétaux utilisés.

## Les objectifs pédagogiques

Acquérir des compétences techniques de base et des gestes professionnels nécessaires pour accéder à un emploi dans une entreprise du Paysage.

## Le public concerné

Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

## Prérequis et conditions d'entrée

- Avoir une bonne condition physique.
- Compréhension des consignes de bases en français et calcul.
- Entretien de motivation et positionnement avec le coordinateur de la formation.
- Dans le cadre du dispositif de POEI, être pré-recruté par un employeur lors du job dating mis en place en amont de l'action de formation.
- Signer la convention établie par France Travail.

## Contenu de la formation

- **S'intégrer dans une entreprise** d'aménagement paysager
- **Réaliser les travaux d'entretien des espaces naturels ou paysagers** : identification des végétaux, taille, entretien des espaces engazonnées et enherbées
- **Réaliser des travaux d'aménagement paysager** : réaliser des travaux de mise en place de végétaux, participer à la mise en place d'un système d'arrosage simple, mobiliser des connaissances scientifiques relatives au végétal du milieu
- **Réaliser des travaux d'ouvrages paysagers** : installer un ouvrage à partir de consignes et du plan d'exécution, réaliser un revêtement de circulation de jardin, réaliser des ouvrages de délimitation, AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)
- **Entretenir les outils de coupe et le matériel thermique** : Effectuer les opérations de maintenance correctives, **habilitation électrique B0H0- BFHF**
- **Réaliser l'état des lieux environnemental** : appréhender l'impact environnemental des pratiques professionnelles
- **Certiphyto** - Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie «Opérateur»
- **Conduite d'engins** (mini pelle, mini chargeur, tracteur de moins de 100 ch : **attestation valant CACES** (R482 pour les engins de catégorie A)
- **Sauveteur Secouriste du Travail**

## Modalités pédagogiques

Les méthodes pédagogiques sont adaptées à la formation d'adultes. Elles privilégient l'observation, les échanges, la coopération, l'autonomie.

La formation est essentiellement pratique en chantiers école.

## Validation de la formation

Evaluation des compétences au cours des chantiers école. Sont remis en fin de formation :

- Attestation de formation et de compétences
- Certifications sous réserve de réussite à l'évaluation :  
SST – AIPR – Habilitation électrique – Attestation valant CACES – Certiphyto opérateur

